

**1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2009**

REUNION DES 12 ET 13 NOVEMBRE

**REPONSE A LA  
QUESTION ORALE POSEE PAR  
Mme H  l  ne LUCIANI-PADOVANI  
- GROUPE CORSE NOUVELLE -**

**Objet : Etat d'avancement (aspect comptable et financier) du Programme Exceptionnel d'Investissements.**

Madame la Conseill  re,

Votre question relative    l'  tat d'avancement du PEI porte sur les deux aspects – financier et comptable. Je vais donc vous r  pondre sur ces deux points.

Du point de vue du financement global du programme, l'  tat d'avancement des deux conventions d'application du PEI est    ce jour le suivant :

**1  re convention 2000 - 2006** : au 31/12/2006, celle-ci   tait engag  e    hauteur de **486,814 M  ** (101,04%) selon la r  partition indiqu  e dans le tableau ci-apr  s. A ce jour, elle est pay  e    hauteur de **341,46 M  ** (70,88%). L'Etat a engag   la totalit   des cr  dits programm  s et pay  s **187,81 M  ** sur les **290,795 M  ** programm  s.

<b>Financiers</b>	<b>Montant programm��</b>	<b>%</b>
Etat	290,795 M��	59,7%
CTC	115,946 M��	23,8%
D��partements	17,6 M��	3,6%
Autres	62,469 M��	12,9%
<b>TOTAL</b>	<b>486,81 M��</b>	<b>100</b>

**2  me convention 2007 - 2013** : A ce jour, celle-ci est engag  e    hauteur de 328,28 M   (**31,24%**) selon la r  partition indiqu  e dans le tableau ci-apr  s et pay  e    hauteur de **59,86 M  ** (5,7%). Pour sa part, sur les 199,04 M   programm  s, l'Etat a engag   **164,54 M  ** et pay   **36,14 M  **.

<b>Financeurs</b>	<b>Montant programmé</b>	<b>%</b>
Etat	199,04 M€	60,6%
CTC	63,89 M€	19,5%
Départements	17,65 M€	5,4%
Autres	47,7 M€	14,6%
<b>TOTAL</b>	<b>328,28 M€</b>	<b>100</b>

Concernant l'aspect comptable pour notre Collectivité, puisque c'est principalement sur cela que porte votre question, plusieurs éléments de réponse :

- les montants engagés par la CTC sur l'ensemble des 2 conventions s'élèvent, comme j'ai pu l'indiquer, à 115,946 M€ (soit 23,8% du total programmé) au titre de la 1<sup>ère</sup> convention, et à 63,89 M€ (soit 19,5% du total) pour la 2<sup>ème</sup> convention.
- Ces crédits concernent tant notre participation au titre des opérations placées sous notre maîtrise d'ouvrage que les subventions que nous versons aux autres bénéficiaires du programme (collectivités locales principalement).
- Concernant les opérations dont nous assurons la maîtrise d'ouvrage, celles-ci s'élèvent sur les 2 conventions, à **453,9 M€, soit 55,7%** de la programmation totale actuelle. Sur ce montant total, la participation de l'Etat est de 303,8 M€ (67%). A ce jour, 134,8 M€ ont été versés à notre collectivité, 169 M€ restent à percevoir.
- Compte tenu du fait que, comme vous l'indiquez, l'Etat ne verse les sommes programmées qu'après réalisation des travaux et compte tenu de l'avancement des opérations concernées, à ce jour, l'Etat doit nous verser encore environ **17,5 M€** que nous attendons pour la fin de l'année 2009. Les crédits de paiement nécessaires semblent disponibles.
- Pour l'année 2010, les prévisions font état d'une somme de **55 M€** que l'Etat devra nous mandater, au fil des différentes situations de travaux.

J'ajoute que le tableau financier de ces opérations est suivi de près très régulièrement par les services de la CTC en relation avec ceux du SGAC et que l'Etat paraît disposer à ce jour des crédits nécessaires pour couvrir les réalisations.

Voilà, Madame la Conseillère, les quelques éléments précis que je peux vous communiquer dans le cadre de l'exercice auquel nous nous sommes livré. Cependant, la problématique que vous soulevez justifierait un travail en commission qui pourrait permettre de détailler l'ensemble des données que je vous ai communiquées. Nous avons fait un travail similaire en décembre 2008 et je suis bien évidemment à votre disposition et celle de la commission des finances pour le renouveler prochainement si cela était le souhait de l'Assemblée.

\* \* \*

\*